



## CONTENU & BULLETIN D'INSCRIPTION

### LES MATINALES RH D'ALIDORO

#### CONTENU

##### ► LA RGPD EN PRATIQUE : MATINALE RH DU 5 JUILLET 2018 (9H00 A 12H30)

- Quels sont les impacts du RGPD sur la gestion de l'information interne et externe dans vos structures ?
- Comment concrètement les entreprises devront-elles s'organiser pour justifier d'une mise en conformité juridique, technique et opérationnelle de leur activité aux exigences de la réglementation sur la protection des données ?
- Quels sont les intérêts d'une telle démarche au regard de la sécurité juridique, de la valorisation de l'activité et du renforcement de la confiance des clients, des usagers comme des partenaires ?

##### ► LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : MATINALE RH DU 2 OCTOBRE 2018 (9H00 A 12H30)

- Ce que la nouvelle réforme va changer pour l'entreprise et pour les salariés
- Le futur rôle des OPCA en tant « qu'opérateurs de compétences »
- La gestion de la formation professionnelle en pratique dans vos process RH : le CPF en euros, le financement, la collecte des fonds, les formations accessibles via une application, ...

##### ► LE CONSEIL SOCIAL ET ECONOMIQUE : MATINALE RH DU 4 DECEMBRE 2018 (9H00 A 12H30)

- Savoir gérer la transition entre les ex-IRP et le nouveau Comité Social et Économique
- Connaître les différentes attributions du CSE et sécuriser le fonctionnement de cette nouvelle instance
- Identifier les possibilités d'adaptation laissées aux entreprises dans la vie de cette instance



## INFORMATIONS GENERALES

### ► PUBLIC CONCERNE

Tout collaborateur ou responsable en charge de la Gestion des Ressources Humaines.

### ► DUREE DES MATINALES RH

3,5 heures - Si vous vous inscrivez à au moins deux matinales vous pouvez bénéficier d'un financement de la formation professionnelle : l'OPCA de votre branche pourra prendre en charge tout ou partie du coût de votre formation.

### ► DATES ET HORAIRES DE LA FORMATION

- **Session 1 - Matinale RH RGPD** - le 5 juillet 2018 : La RGPD en pratique (9h00-12h30)
- **Session 2 – Matinale RH GFP** - le 2 octobre 2018 : La Réforme de la Formation Professionnelle (9h00-12h30)
- **Session 3 - Matinale RH CSE** - le 4 décembre 2018 : Le Conseil Social et Economique : Rôle et mise en place (9h00-12h30)

### ► LIEU DE LA FORMATION

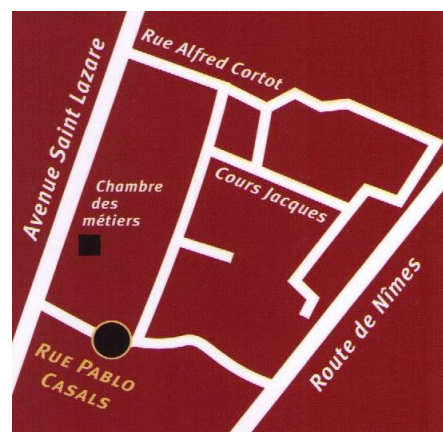
La formation aura lieu dans les locaux d'Alidoro Consultants situés au 68 rue Pablo Casals à Montpellier.

Accès depuis l'autoroute A9 : Sortie 29 Montpellier Est ; prendre la direction Centre historique - Corum puis Avenue Saint-Lazare

Accès par le tramway :

Ligne de tramway n°1 - arrêt Corum

Ligne de tramway n°2 - arrêt Jeu de mail des Abbés



### COUT DE LA MATINALE RH

Coût par stagiaire à la charge de l'entreprise 150 € nets\*

*L'inscription à deux matinales vous permettra de rendre éligible cette action éligible à la formation professionnelle.*

*\* Honoraires exonérés de TVA en vertu de l'article 261 du Code Général des Impôts relatif à la formation professionnelle continue.*

### INSCRIPTION

Pour participer à ces matinales, il vous suffit de compléter le bulletin d'inscription ci-après et de nous le retourner : par courriel à [formation@alidoro.fr](mailto:formation@alidoro.fr) ou par courrier postal à Alidoro Consultants - 68, rue Pablo Casals - 34 000 Montpellier

**Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 04.99.61.16.30 ou par mail à [formation@alidoro.fr](mailto:formation@alidoro.fr)**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Les Matinales RH d'ALIDORO

Lieu : Alidoro Consultants - 68 rue Pablo Casals - 34000 Montpellier

#### Thématiques et dates :

- le 5 juillet 2018 : La RGPD en pratique
- le 2 octobre 2018 : La Gestion de la Formation Professionnelle - Les incidences de la dernière réforme
- le 4 décembre 2018 : Le Conseil Social et Economique - Rôle et mise en place

Horaires : 9h00-12h30

### EMPLOYEUR

Raison sociale :

Nom, prénom et fonction du représentant légal :

Adresse :

Code postal & Ville :

Téléphone :

Courriel :

### PERSONNE EN CHARGE DU SUIVI ADMINISTRATIF DU DOSSIER

Nom, prénom et fonction:

Téléphone :

Courriel

### LE(S) STAGIAIRE(S)

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

L'envoi du bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve  
des conditions générales de vente et de participation précisées ci-après.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION

Alidoro Consultants Organisme de Formation - N° déclaration : **91 34 06130 34**

Toute inscription est soumise aux conditions générales de vente et de participation définies ci-dessous. L'entreprise déclare les accepter sans réserve. Il appartient à l'entreprise de vérifier l'imputabilité de la formation pour laquelle elle inscrit un salarié.

### ▶ TARIFS

Les tarifs de nos formations figurent sur les plaquettes d'information. Ils sont indiqués en nets.

### ▶ CONDITIONS DE REGLEMENT

Nos formations sont payables à réception de la facture, par chèque ou par virement à l'ordre d'Alidoro Consultants. Lorsque la formation est prise en charge par un organisme payeur, Alidoro Consultants doit recevoir avant la formation l'acceptation de prise en charge. Il revient à l'entreprise de suivre le dossier et de s'assurer que le règlement s'effectue dans les meilleurs délais. Dans tous les cas contraires, Alidoro Consultants facturera l'entreprise directement.

### ▶ ANNULATION DU FAIT D'ALIDORO CONSULTANTS

Dans le cas où le nombre de participants à un stage serait jugé pédagogiquement insuffisant, Alidoro Consultants se réserve le droit d'ajourner ce stage au plus tard 8 jours avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés.

### ▶ ANNULATION DU FAIT DE L'ENTREPRISE

L'annulation d'une inscription occasionne des difficultés sur la constitution des groupes à laquelle nous attachons une grande importance. Nous vous donnons donc la possibilité de remplacer un stagiaire empêché par une personne de même profil et ayant le même besoin. Toute annulation ou changement doit nous parvenir 14 jours avant le début de la formation. En cas d'annulation 14 jours avant le début du stage, 50% du montant de la participation sera dû au titre des frais de dédit quel qu'en soit le motif.

En cas d'absence d'annulation la veille ou le jour même de la formation, le montant intégral de la participation sera dû quel qu'en soit le motif. L'acquittement de ce dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation à la formation professionnelle. Tout stage commencé est dû en totalité.

### ▶ LIEUX ET HORAIRES

Nous vous accueillons dans les locaux d'Alidoro Consultants situés au 68 rue Pablo Casals à Montpellier.

Les formations se déroulent de 9h00 à 12h30.

Il est important que les stagiaires arrivent au minimum 5 minutes avant le début de la formation afin de respecter les horaires.

### ▶ DOCUMENTS

Une attestation de présence est remise individuellement aux stagiaires dès lors que la formation a été suivie intégralement. La confirmation d'inscription, le programme, la convention et la facture sont adressées au responsable de l'inscription avant le début du stage. L'attestation de présence est envoyée à la fin du stage.

### ▶ ORGANISATION

Nous limitons, dans un souci d'efficacité pédagogique, nos groupes de formations interentreprises à 12 personnes selon les thèmes abordés. De tels groupes favorisent l'échange et la réponse aux objectifs de chacun.

### ▶ SUIVI

Nous offrons à tous nos stagiaires la possibilité de contacter par email ou par téléphone, dans un délai de 3 mois, leur animateur pour tout complément d'informations qu'ils souhaiteraient obtenir suite à leur stage.

### ▶ INSCRIPTION ET INFORMATIONS GENERALES

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler au 04.99.61.16.30. Notre équipe est présente pour vous informer sur nos offres de formation, vous conseiller sur les stages les plus appropriés à vos besoins. Nous pouvons vous aider à construire vos parcours de formation.

### ▶ INFORMATION IMPORTANTE

En aucun cas une option ne pourra être considérée comme une inscription.

Pour vous inscrire, il faut impérativement nous renvoyer un bulletin d'inscription. Chaque rubrique doit être remplie intégralement afin de gérer au mieux et dans les meilleurs délais le dossier administratif.